juristudiant
forum des étudiants en droit

Emission d'actions, coup d'accordéon - cas pratique

Par **jdcrt**, le **04/02/2015** à **13:29**

Bonjour,

J'ai des difficultés à résoudre un cas pratique de droit des sociétés.

Une SA a un capital de 300 000€ euros divisé en 9839 actions, dont la valeur nominale a été supprimée des statuts. La répartition des actions est la suivante:
- 3 membres du Directoire ont 2 actions chacun (soit 0,02% chacun)
- une société a 9833 actions, mais en prête 3 aux 3 membres du Conseil de surveillance. Donc la société à 99,91% et les membres ont 0,01% chacun

La société présente des pertes à hauteur de 1 186 859€ (aucune réserve ni report). Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ne veulent pas participer de manie?re significative a? l'augmentation de capital, la re?partition actuelle leur convenant parfaitement. Les actionnaires souhaitent re?sorber les pertes et parvenir a? un montant de capitaux propres de 150 000€.

J'en ai déduis qu'il fallait réaliser un coup d'accordéon pour résorber les pertes et atteindre les 150 000€ de capitaux propres. Si mon raisonnement est exacte, l'augmentation de capital nécessaire serait de 1 036 859€.

Mon problème porte alors sur l'émission d'action résultant de l'augmentation du capital: comment déterminer le nombre d'actions à émettre ?

Merci de votre aide !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés